



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 6 mai 2024

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 6 mai 2024 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Éric BLANC
Frédéric BONNARD
René MICHEL

Laurent MARION
Didier GOUTTE
Elodie GIDON
Josette RAYMOND
Sophie BOUVARD

Excusés : Valérie ROZIER (pouvoir donné à Jean Philippe CHAUX)
Thierry BEAU (pouvoir donné à Sandrine MARVALIN-GEANT)

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Didier GOUTTE est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2024

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2024, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Elodie GIDON (secrétaire de séance du Conseil municipal du 08/04/2024) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération modificative relatives au RIFSEEP

Mme Sandrine MARVALIN-GEANT présente la délibération modificative du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce régime a été créé par décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Le RIFSEEP est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Sur la commune de Bibost, le RIFSEEP a été mis en place le 10/12/2016 par délibération n°2016-041 pour les agents titulaires uniquement.

Afin que les agents de la commune soient sur une base égalitaire de traitement, Mr le Maire propose d'étendre l'attribution du RIFSEEP à l'ensemble des agents titulaires (3 agents) et contractuels (3 agents).

Le RIFSEEP est divisé en 2 :

- IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) : lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, versé mensuellement et proratisé au temps de travail.
 - CIA (Complément Indemnitaire Annuel) : lié selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel, versé annuellement.
- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, la délibération modificative du RIFSEEP.

4

Délibération Appel à projet des communes partenariat territorial 2024 : demande de subvention auprès du département du Rhône dans le cadre du réaménagement du bloc sanitaire la mise en accessibilité et l'aménagement extérieur du centre d'animation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation du centre d'animation.

Il précise que la Commune peut solliciter l'aide du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre de l'appel à projets des communes 2024 – Partenariat Territorial. La demande porterait sur le réaménagement du bloc sanitaire pour la mise en accessibilité et l'aménagement extérieur du centre d'animation.

« Réaménagement du bloc sanitaire et mise en accessibilité du centre d'animation » pour un montant de : 52 200.00€ HT

- Menuiseries intérieures
- Platerie, isolation, peinture
- Carrelage Faïence
- Electricité
- Chauffage, ventilation, Plomberie

« Aménagement et rénovation extérieur du centre d'animation » pour un montant de : 69 400.00€ HT

- Forgets et zinguerie
- Abords du centre d'animation (pavés, enrobé..)
- Réfection façade
- Fournitures et pose d'une cuve de Récupération eau de pluie

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter l'aide du département au titre de l'appel à projet des communes 2024 – Partenariat Territorial.

- Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres votants, à déposer un dossier de subvention auprès du département du Rhône : appel à projets des communes partenariat territorial 2024.

Monsieur le Maire précise qu'aucune demande de subvention Amende de police ne sera faite cette année 2024 étant donné que les projets en cours de réflexion ne sont pas assez matures.

5

Délibération Siemly adhésion de la commune d'Epercieux Saint Paul, approbation de la modification à apporter aux statuts du syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul et qui entraîne la modification des statuts du syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

- Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire approuve à l'unanimité ces modifications.

6

Décision modificative n°1

Pour mémoire, le budget primitif de la Commune de Bibost a été voté le 08 avril 2024, à hauteur de :

- 644 614.15 € en section de fonctionnement
- 460 159.44 € en section d'investissement.

Le compte administratif de l'exercice 2023, approuvé le 08 avril 2024, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de 268 159,36 €
- un excédent d'investissement de 165 159,16 €

La délibération d'affectation du résultat votée le 08 avril 2024 prévoit la reprise de ces résultats au budget primitif 2024 :

- en recettes de fonctionnement (ligne 002) pour 268 159,36 €
- en recettes d'investissement (ligne 001) pour 165 159,16 €

Or, le budget primitif 2024 transmis à la DGFIP reprend par erreur la somme de 165 159,36 € à la ligne 001 (différence de 0.20€).

Il convient ainsi de modifier les prévisions budgétaires inscrites en section d'investissement afin de corriger cette erreur.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir. Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
chapitre 23 travaux en cours – article 231	- 0,20 €	ligne 001 solde d'exécution de la section d'investissement report é	- 0,20

Après modification, le budget primitif de la Commune de Bibost s'établit désormais à :

- 644 614.15 € en section de fonctionnement
- 460 159.24 € en section d'investissement.

- Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres votants, la décision modificative.

11 Compte rendu des diverses commissions

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclarations préalables :

DP06902224000005 : Remplacement du grillage par une clôture claire voie grise hauteur 1.05m au-dessus du muret existant. Sans opposition le 12/04/2024

MARION Jean-Marc 8 et 42 chemin du souvenir Français 69690 BIBOST

DP06902224000006 : Changement des menuiseries fenêtres en chêne clair, volets roulant même couleur. Porte chêne déjà existant. Sans opposition 12/04/2024

Mr FONS Jérôme 139 route de Bessenay Lotissement les Boutons d'Or 69690 BIBOST

Certificat d'urbanisme :

CUb06902224000005 : Construction d'un bâtiment agricole de 1500 m2 (50mX30m), espace matériel et logement de fonction

SAS BONNARD M Bonnard Frédéric la varenne 69690 BIBOST

Commission Voirie par Frédéric BONNARD

Le changement de la conduite d'eau potable a commencé sur le hameau du Planin.

Une réunion publique pour les riverains du Planin concernant l'assainissement aura lieu le 22 mai au centre d'animation.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Les hôtels à insectes ont été installés par le conseil municipal des enfants.

Une réunion avec l'ACM de Bessenay est prévue le 16 mai 2024.

Commission Vie Locale par Sophie BOUVARD :

Nous sommes toujours à la recherche d'un primeur ou d'autres forains pour le marché du vendredi soir de 16H à 19H.

A l'occasion du 8 mai, une gerbe sera déposée au monument aux morts par les membres du conseil municipal.

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND :

Le fleurissement du village aura lieu le mardi 14 mai.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE :

La serrure du portail du centre d'animation a été réparé.

11	Point divers
----	--------------

- Des communes de la CCPA ont été sollicitées dont Bibost pour une demande de permis exclusif sur la recherche de mines pour faire des sondages.

Un avis favorable a été pris en concertation avec les autres communes. Cependant la commune souhaite être informée en amont de toute démarche et intervention de la compagnie d'exploitation sur tout le territoire de la commune., cette démarche concerne uniquement d'éventuels sondage mais il ne s'agit pas d'un permis d'exploitation.

- Une réunion le jeudi 23 mai de 15h à 17 h aura lieu en mairie concernant le PAIP (Plan d'Aménagement Intercommunal Partagé)

- Une rencontre avec le chef des pompiers de Bessenay a eu lieu pour faire un bilan de l'activité sur la commune pendant l'année écoulée. Ils sollicitent la commune pour communiquer sur le manque de bénévoles qui risque à terme de mettre en péril le fonctionnement du centre.

- Bilan de la situation financière de la commune de BIBOST par la DGFIP :

Une forte progression de la capacité d'autofinancement en 2023 (+58.5% par rapport à 2022) soit un taux d'épargne brute de 22.3%. Cette évolution s'explique par le dynamisme des recettes de fonctionnement (+9.8%) conjuguée à une maîtrise des dépenses malgré le contexte d'inflation (charges de personnel +6.5% et surtout une nette diminution des charges générales -6.5%).

Le ratio d'endettement de 0.42, se situe à un niveau assez faible, nettement inférieur au seuil de 1 à ne pas dépasser.

La capacité de désendettement de la commune est inférieure à 2 années d'épargne.

Le niveau du fonds de roulement au 31/12/2023 s'élève à 433 347€ soit 522 jours de dépenses de fonctionnement. Le fonds de roulement doit idéalement se situer entre 1 mois (30jours) et 3 mois (90 jours) de dépenses de fonctionnement.

Le ratio de rigidité des charges structurelles (dépenses incompressibles ; charges de personnel, contingents et intérêts) est de 41.3% en 2023. Il se situe en net retrait du seuil critique de 55%, traduisant ainsi la bonne maîtrise de dépenses de fonctionnement.

L'indicateur de pilotage comptable est de 87% en progression par rapport à 2022 et traduisant les efforts de nos services pour régulariser les anomalies et améliorer la fiabilité des comptes.

Cette synthèse fait ressortir les principaux éléments suivants :

La situation de la commune est saine. La capacité d'autofinancement de la commune a fortement augmenté en 2023 (+58.5% par rapport à 2022) soit un taux d'épargne de 22.3%.

La séance est levée à 21h45

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Didier GOUTTE
	